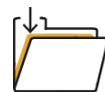


MESURE 16

Relever les défis énergétiques et environnementaux de la filière du bâtiment



Court terme



Mesures 3, 13, 14, 15, 17,
24, 28, 29, 30, 32 et 33

Le secteur du bâtiment représente 40% de la consommation énergétique française et plus de 25% des émissions de gaz à effet de serre.

À l'échelle du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la construction de la majorité des logements est antérieure à 1975. Ce bâti ancien est très énergivore. Ainsi, le secteur résidentiel représente 21% des émissions de gaz à effet de serre. Chaque année, les usagers voient leur facture énergétique augmenter et le nombre de foyers en précarité énergétique explose, notamment dans les communes rurales. De plus, l'inconfort de ces bâtiments anciens est de plus en plus prégnant l'été également lors des canicules.

Les matériaux biosourcés* répondent à un grand nombre de ces problématiques énergétiques, environnementales et sociétales. Constitués de matières végétales, leur mise en œuvre permet de conserver le carbone assimilé durant leur croissance. Lors de leur fabrication, ils consomment 10 à 100 fois moins d'énergie, dite « grise* », qu'un matériau conventionnel et, en fin de vie, sont recyclables, voire biodégradables. Ils ont l'avantage d'être aussi performants en isolation hivernale qu'estivale. Ils sont par ailleurs parfaitement adaptés au bâti traditionnel en tuffeau ou falun, car ils ne créent pas de barrières imperméables qui stockeraient l'eau, contrairement aux matériaux plus classiques. Couplés à une conception bioclimatique*, ils apportent aux bâtiments éco-construits un confort de vie, des économies d'énergies et une bonne qualité de l'air intérieur. Enfin, le contexte réglementaire, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, est propice à la production et à l'utilisation de ces matériaux biosourcés.

Toutefois, malgré un potentiel économique indéniable, l'écoconstruction souffre d'une méconnaissance de la part des entreprises, maîtres d'ouvrages et usagers. Le coût des matériaux semble un frein à leur déploiement. Pourtant, le Parc a démontré qu'une organisation territoriale solidaire permet d'obtenir des tarifs inférieurs aux matériaux classiques.

En outre, les matériaux biosourcés sont une formidable opportunité de créer des filières locales, tant en agriculture que dans le bâtiment, avec l'acquisition de nouveaux savoir-faire. Sur le territoire, la paille, le chanvre pour l'isolation, le bois pour la construction seraient mobilisables et valorisables. Le mycélium de champignon est également une ressource locale sur laquelle des laboratoires de recherche se sont penchés et qui pourrait être utilisé dans la construction de cloisons. Bien que peu présente en profondeur et non adaptée à une utilisation industrielle, l'argile affleurante dans certaines parties du territoire serait mobilisable pour l'autoconstruction.

Fort de son expérience et de ses compétences, le Parc souhaite accompagner la nécessaire mutation énergétique et environnementale du bâtiment.

Définitions

Les matériaux biosourcés : d'origine végétale (paille, bois, chanvre) ou animale (laine de mouton), ils valorisent le plus souvent des sous-produits de cultures ou d'élevages.

Énergie grise : énergie (renouvelable ou non) dépensée par un produit sur tout son cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la production, la distribution, la consommation, l'élimination ou le recyclage.

Conception bioclimatique : optimisation des apports solaires et de la circulation naturelle de l'air dans des constructions ou des aménagements. Elle valorise les avantages du terrain, porte attention à l'orientation, la répartition des pièces, les surfaces vitrées et l'inertie du bâtiment.

Pour le territoire

Enjeux

- Adaptation du bâti.
- Intégrité des patrimoines culturels et paysagers.
- Émissions et stockage du carbone.
- Transition énergétique.
- Résilience et adaptation des activités économiques/emplois.
- Bien-être et santé publique.

Objectifs opérationnels

- Réduire la consommation énergétique et lutter contre la précarité.
- Adapter les bâtiments aux surchauffes estivales en conciliant les enjeux patrimoniaux.
- Reconnaître et valoriser le stockage de carbone dans la construction biosourcée.
- Initier des filières locales de matériaux biosourcés.
- Renforcer les compétences des entreprises sur la construction durable et la rénovation énergétique de l'habitat ancien.
- Soutenir les initiatives entrepreneuriales locales en écoconstruction.
- Conseiller des solutions pour le bien-être et la santé des personnes, notamment liées à la qualité de l'air.

Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître (cf. mesure 1)

Veille sur les écomatériaux : compilation et analyse de connaissances, notamment sur le cycle de vie des matériaux ; identification de nouveaux produits ; contributions aux mises à jour des normes constructives.

Participation à des programmes de recherche sur l'écoconstruction : contribution à des recherches sur la fraîcheur sans climatisation ou le capital fraîcheur du troglodytisme et, plus généralement, du patrimoine en tuffeau et falun. (cf. mesure 31 et 32)

Partager (cf. mesure 2)

Vulgarisation des solutions de rénovation du patrimoine ancien ligérien, notamment en tuffeau : formation des artisans, actualisation et diffusion du référentiel sur la rénovation du bâti ligérien ; conception et diffusion d'autres outils de communication.

Valorisation des pratiques d'écoconstruction : organisation de forums ; conception et diffusion d'outils de communication ; promotion d'opérations exemplaires ; capitalisation sur les savoir-faire en matière d'écoconstruction ou de construction à énergie positive ; sensibilisation à la qualité de la conception, aux techniques et aux facteurs de réussite ; visites de chantiers « biosourcés » ouvertes aux artisans et particuliers.

Sensibilisation à la qualité de l'air dans l'habitat : communication autour de l'habitat sain ; prévention auprès de différents publics ; formations et ateliers de mise en pratique de matériaux sains dans la construction et la décoration, de ménage écologique...

Mobilisation des entreprises du bâtiment sur le changement climatique : information et formation sur les enjeux et impacts, points de vigilance, risques sanitaires ou financiers associés. (cf. mesure 31)

Faire ensemble

Soutien à la mise en place de plateformes d'écorénovation du bâti au bénéfice des collectivités et de la société civile : aide à l'intégration des enjeux d'adaptation au climat, de performance thermique, de préservation du bâti ligérien et d'écoconstruction dans les plateformes territoriales de rénovation énergétique développées par les EPCI ; soutien à l'évolution de la gouvernance de ces plateformes pour intégrer les producteurs locaux d'écomatériaux, professionnels du bâtiment et usagers. (cf. mesure 32)

Aide à l'organisation d'une filière locale d'écoconstruction : soutien à l'émergence de filières agricoles dédiées aux matériaux biosourcés appui à des outils locaux de transformation ; mise en réseau des acteurs concernés sur l'ensemble de la filière ; formations d'artisans locaux à de nouveaux savoir-faire ; soutien à une offre en écoconstruction coordonnée de l'architecte aux différents artisans du bâtiment ; valorisation des entreprises de la filière avec la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Démocratisation des matériaux biosourcés : mise en place de commandes groupées pour les habitants ; expérimentation et diffusion de techniques innovantes ; co-formation des professionnels et maîtres d'ouvrage, notamment sur des chantiers participatifs.

Engagements des signataires dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Intégrer systématiquement dans les cahiers des charges de travaux dont ils sont maîtres d'ouvrage la possibilité de recourir à des techniques et matériaux biosourcés.
- Adopter un quota minimum de mise en œuvre de matériaux biosourcés par des entreprises qualifiées et agréées.
- Soutenir le Parc dans sa politique de développement de pratiques d'écoconstruction et utiliser / relayer les outils d'information du Parc sur ces sujets.
- Promouvoir l'usage de biomatériaux.

État.

- Favoriser le déploiement de stratégies bas carbone dans la construction et la rénovation des bâtiments.
- Informer le Parc sur les évolutions réglementaires environnementales concernant le bâtiment.

Régions.

- Soutenir les filières régionales à travers le déploiement de la troisième révolution industrielle et agricole (TRIA) portée par les chambres consulaires en Pays de la Loire et la COP (COnférence des Parties sur le climat) régionale Centre Val de Loire.
- Réaliser des diagnostics déchets et ressources en amont des opérations de restructuration et démolition, pour favoriser réemploi, réutilisation, recyclage ou valorisation des matériaux.
- Accompagner et consolider les filières locales de production et/ou de diffusion d'éco-matériaux.
- Impulser le développement de filières de formations professionnelles dédiées aux matériaux biosourcés et à l'écoconstruction.
- Promouvoir l'écorénovation thermique et énergétique.
- Accompagner la mise en place de plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) promouvant l'écorénovation.
- Appuyer et valoriser la politique du Parc en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'écoconstruction.

Départements.

- Appuyer et valoriser la politique du Parc en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'écoconstruction.

EPCI et communes.

- Examiner systématiquement la performance énergétique, le confort d'été, l'usage de techniques et matériaux biosourcés en amont des travaux dans leur patrimoine, neuf ou ancien.
- Faire appel à l'expertise du Parc en matière d'écoconstruction et de préservation du patrimoine bâti.
- Mettre en place ou mutualiser une plateforme territoriale de rénovation énergétique au bénéfice de la société civile et des collectivités intégrant les enjeux d'écoconstruction, d'adaptation au climat et de préservation du bâti ligérien.
- Impliquer le Parc dans l'élaboration et l'animation des programmes locaux de l'habitat sur l'amélioration du parc de logements existants.

Partenaires potentiels

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Centres de formation professionnelle

Chambres consulaires

Entreprises agricoles et artisanales

Envirobot Centre

Organisations professionnelles agricoles et du bâtiment

Prestataires de conseils en architecture

Prescripteurs de matériaux biosourcés

Structures porteuses des Espaces info énergie et des Conseils en énergie partagés

Bénéficiaires potentiels

Les habitants propriétaires profitent de conseils pour rénover leur logement. Propriétaires et locataires disposent d'un meilleur confort et d'une réduction de leur consommation énergétique.

Les agriculteurs diversifient leurs productions en s'inscrivant dans des filières végétales pour l'écoconstruction.

Les artisans du bâtiment bénéficient d'une montée en compétences avec l'acquisition de savoir-faire en écoconstruction.

Les collectivités assurent une rénovation durable et performante de leur bâti. Elles s'appuient sur des filières locales de production, de distribution et sur des entreprises au savoir-faire reconnu. Elles offrent à leurs locataires des logements sains à la consommation énergétique maîtrisée.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Filières de matériaux biosourcés développées sur le Parc.
- Création de plateformes d'éco-rénovation énergétique.
- Nombre d'artisans bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».